

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Membres présents : 19/19

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois février, 19h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Auguste MATHIS : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, Mme Sabine SCHMITT et M.Eric MULLER, adjoints au maire, M.Claude KOST mandataire de Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Céline BECK, Mme Elodie SPITZ, M.Xavier WOLFFER Mandataire de M.Maxime LUTZ

1) Après approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021 (abstentions de Mmes Edith CARL et Mme Véronique KAUFER, absentes lors de cette réunion), M.le Maire passe à l'ordre du jour auquel l'ajout du point « Vente Maison Prouvé » est approuvé à l'unanimité.

2)COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021

M.Michel SPITZ, Président de la commission des finances présente d'une manière détaillée l'ensemble des dépenses et recettes réalisées.

Sous la présidence de M.Michel STOCKER, adjoint au maire, (M.Jean-Claude MANDRY, ordonnateur ayant quitté la salle), le Conseil par 17 voix approuve le document communal remis à chaque conseiller et arrêté aux chiffres suivants :

a) <u>Section de fonctionnement</u>	b) <u>Section d'investissement</u>	c) <u>Restes à réaliser</u>
* Dépenses 1.036.219,24€	* Dépenses 308.800,59€	*Dépenses 394.000,00€
* Recettes 1.432.592,27€	* Recettes 720.153,85€	*Recettes 30.000,00€
* Excédent 396.373,03€	* Excédent 411.353,26€	*Déficit 364.000,00€

Ces résultats seront intégralement repris au BP de 2022 aux comptes 1068 et 001.
Le compte du trésorier dont les chiffres correspondent est également adopté.

Le budget annexe et le compte de gestion concernant le lotissement de la rue de la Montagne arrêté aux montants suivants est approuvé comme suit :

a) <u>Section de fonctionnement</u>	b) <u>Section d'investissement</u>
* Dépenses 630.508,85€	* Dépenses 628.298,77€
* Recettes 630.509,27€	* Recettes 650.000,00€
* Excédent 0,42€	* Excédent 21.701,23€

Ces résultats seront inscrits au budget primitif 2022 aux c/001 et c/002.

.....

3)DEVIS FORESTIERS 2022

Fort des explications et précisions de M.Michel STOCKER ,adjoint au maire,
Le Conseil,

- *approuve les coupes prévues par l'ONF pour un montant net prévisionnel de 26.790,-€ HT,
- *donne son accord pour l'exécution du programme de travaux patrimoniaux chiffré à 18.210,-€ HT,
- *autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour.

Par ailleurs, les élus demandent le renouvellement de la certification PEFC à compter du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2027. Ils s'engagent ainsi à respecter et à faire respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur.

4)CHASSE

Suite au décès de M.François KEMPF, locataire du lot de chasse N°1, le conseil approuve son remplacement à compter du 02 février 2022 par M.François KOCH, domicilié à Nothalten et autorise le maire à signer l'avenant y relatif. Toutes les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

5)MAISON PROUVE

Après avoir entendu toutes les explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire,
le conseil, à l'unanimité et sous réserve de l'avis de favorable de l'ABF,

- *demande au maire de mener à bien la cession de la maison Prouvé à M.Hubert BONNET de la fondation CAB pour un prix de 70.000,-€. L'acquéreur s'engage à démonter, transporter et remonter la maison à ses frais sur un terrain qu'il est en passe d'acquérir en France préservant ainsi cet élément patrimonial,
- *charge le Maire de prendre toutes les garanties raisonnables en ce sens,
- *approuve, dès signature de la promesse de vente, les versements d'un acompte de 25.000,-€ et du solde lors du transfert de l'immeuble.

6)INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

- *fait part que le conseil sera amené à délibérer avant le 01 janvier 2026 sur les participations financières en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agents communaux,
- *donne connaissance de l'arrêté préfectoral du 07 février 2022 portant enregistrement de l'installation de la société VVK Recyclage à Ebersheim,
- *dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du PLUI, précise les modifications sollicitées au niveau de la hauteur à l'égout des constructions dans les zones UA, UB et UC,
- *décrit les modalités de traitement des eaux pluviales prévues lors de la réhabilitation de l'ancien presbytère,
- *commente l'état d'avancement des travaux d'accessibilité à la chapelle Sainte-Marguerite,

M.Eric MULLER, adjoint au maire, dans le cadre des festivités du 50^{ème} anniversaire du jumelage avec Welkenraedt prévues du 05 au 08 août prochains, recense auprès des conseillers les possibilités d'hébergement des invités belges.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois en an comme ci-dessus.



EFFIG

24 FEV. 2022

Jean-Claude MANDRY
Maire